

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE  
MODIFICATION OU D'OCCUPATION RELATIF À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 29, AVENUE LAURIER  
OUEST**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA20 250024 du **3 février 2020**, un projet de résolution sur le projet particulier relatif à l'immeuble situé au **29, rue Laurier Ouest**;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 25 février 2020, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Plateau;

QUE ce projet de résolution vise l'agrandissement de la microbrasserie Dieu du Ciel ! dans le local adjacent au 21 avenue Laurier Ouest, et ce, en dérogation aux articles 154.1 (établissement sur 2 terrains), 210.1.2 (superficie maximale) et 423.2 (visibilité d'un équipement mécanique) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), et ce, à certaines conditions;

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2020

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx